

Users' Group: WG Belgian Grid

Closed distribution systems

Projets de transposition en droit belge : stand van zaken

Isabelle Gerkens

27/01/2011



Powering a world in progress

Au niveau fédéral (I)

Deux initiatives pour transposition de la directive:

- Etude CREG n°986 du 5/11/2010
- Projet de texte de loi préparé par l'Administration

Etude CREG	Position Paper UG
<p>Définition : La CREG distingue entre réseaux fermés au niveau régional (« réseau fermé de distribution ») et au niveau fédéral (« réseau fermé d'entreprises »), en fonction de la tension de raccordement de ces réseaux. => Texte pas toujours clair (applicable aux RFE et FRD ?)</p>	<p>Art. 28 Dir. ne distingue pas parmi les réseaux fermés en fonction du niveau de tension du réseau public auquel il se raccorde</p>
<p>Règlement technique : Le règlement technique fédéral devrait définir les « <i>conditions techniques minimales pour le raccordement au réseau de transport (...) de réseaux fermés de distribution.</i> »</p>	<p>Régime contractuel applicable à un UR industriel à maintenir pour le réseau fermé</p>
<p>Régime général des réseaux fermés d'entreprises (RFE):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scope des RFE : reprend définition de la directive - Exonération RFE: OK pour exonération de l'obligation « Dissociation des GRD » - Désignation gestionnaire de RFE ? Quid ex-ante à toute demande de choix de fourniture d'un sous-utilisateur de ce réseau (et de manière systématique) ? - Procédure qualification du gestionnaire de RFE auprès de la CREG - Informer CREG de « tout changement de dénomination, de forme juridique et de siège social de l'entreprise, ainsi que de toute transaction ayant pour effet de transférer l'activité de gestion du RFE » - RFE doit accepter de nouveaux accès tant qu'il en a la capacité technique 	<ul style="list-style-type: none"> - définition du RFE doit respecter le critère d'unité géographique - autres cas d'exonérations pas repris - mécanisme de désignation n'intervient que lors d'une demande des sous-utilisateurs raccordés à ce(s) réseau(x) - procédure de qualification <p>-? : pas précisé dans le Position Paper</p>

Au niveau fédéral (II)

Etude CREG	Position Paper UG
Tarifs & prix La CREG encadre de manière très stricte l'exonération sur les tarifs prévue à Art. 28 Dir.: <ul style="list-style-type: none">- demande ex-ante à la CREG pour bénéficier de l'exonération tarifaire, qui peut être refusée- Publication sur Internet avant entrée en vigueur tarifs- Mêmes conditions que pour les tarifs des GRs publics- base de calcul des tarifs identique, notamment la régulation incitative	Pas précisé par le Position Paper Pas exigé explicitement par la directive (28.2.b)
CREG agissant comme autorité de règlement des litiges sur les tarifs	Pas précisé dans le Position Paper

Au niveau fédéral (III)

Projet loi électricité	Position Paper UG
<p>Définition : Le « Réseau fermé industriel » (RFI) reprend le CDS au niveau fédéral, càd raccordé au réseau de transport</p>	<p>Reprend l'idée du Position Paper</p>
<p>Régime général du RFI (Art. 18bis):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure qualification RFI existant : simple déclaration à la CREG+Ministre (dans les 6M entrée en vigueur de la loi) => acquisition automatique du statut - Procédure qualification nouveau RFI: par Ministre, après avis CREG et GRT - Nombreuses exonérations : liste limitative d'obligations - Principes de gestion du RFI : liste limitative et raisonnable - Régime contractuel applicable à un UR industriel est maintenu pour le RFI 	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure simplifiée <> Position Paper (pas de régime d'octroi de licence) - Reprend les idées du Position Paper - Reprend les idées du Position Paper - Reprend les idées du Position Paper
<p>Principes tarifaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste de principes tarifaires et orientations tarifaires raisonnables - Vérification et approbation des tarifs à la demande ex-post d'un UR du RFI 	<p>Reprend les idées du Position Paper</p>

Au niveau régional

Région wallonne :

Suppression de toute référence CDS/réseau privé/ lignes directe des RT en révision

Région flamande: v. slides VREG